

le 21 mai 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 mai 2014

2014 DFPE 1034 Subvention (124.895 euros) et avenant n° 1 avec l'Association Interculturelle de Recherche d'Action Parents Enfants (13e) pour la halte garderie L'Envolée (13e).

Mme Nawel OUMER, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 6 mai 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'Association Interculturelle de Recherche d'Action Parents Enfants,

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement, en date du 12 mai 2014 ;

Sur le rapport présenté par Mme Nawel OUMER, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant n° 1 à la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l' Association Interculturelle de Recherche d'Action Parents Enfants ayant son siège social 4, rue Dessous des Berges (13e), pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention de 124.895 euros est allouée à l'Association Interculturelle de Recherche d'Action Parents Enfants (N° Tiers SIMPA 13127 – N° de dossier 2014_00636).

Article 3 : La dépense correspondant à cette subvention, sera imputée au chapitre 65, rubrique 64, article 6574, ligne P 003 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2014.